

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-12 du 23 Janvier 1991

portant nomination de Monsieur Saturnin Koaovi SOGLO, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le Royaume de Norvège.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N°90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N°90-185 du 20 Août 1990 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Conseil des Ministre entendu ;

 D E C R E T :

Article 1er.- Monsieur Saturnin Koaovi SOGLO, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le Royaume de Norvège avec résidence à BONN.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

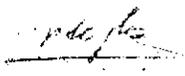
Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1991

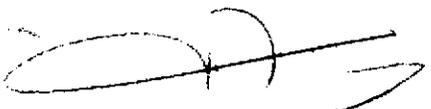
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,


Nicéphore SOGLO.-


Paulin HOUNTONDI.-
Ministre Intérimaire

Le Ministre des Finances,


Idelphonse LEMON.-

Ampliations : PR 4 PM 4 HCR 4 SGG 4 CS 2 MF-MAEC 8 Autres Ministères
15 Ambassade 2 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 GCONB 1 .
DCCT 1 IGE 2 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 Intéressé 1 JORB 1.